



Canadian Massage Association
Therapist Association de Massothérapeutes



Le 17 avril 2024

L'Association canadienne de massothérapeutes (ACMT) milite pour la suppression de la TVH/TPS sur les services de massothérapie au Canada. En février 2024, une proposition officielle a été soumise au ministre des Finances pour examen dans le cadre du processus budgétaire. Malheureusement, cette demande n'a pas été intégrée dans les annonces budgétaires du 16 avril. Bien que déçue, l'ACMT reste déterminée à poursuivre ses efforts de communication avec les représentants du gouvernement et les ministères, afin de s'assurer que l'exemption de TVH/TPS sur les services de massothérapie soit considérée comme il se doit. La massothérapie fait partie intégrante des choix de soins de santé des individus ; l'élimination de la taxe améliorera l'abordabilité et l'accessibilité pour les Canadiens.

Une pétition électronique demandant cette exemption a circulé du 11 décembre 2023 au 9 avril 2024. La pétition électronique a recueilli 18 382 signatures de partout au Canada en appui à l'exemption de la TVH/TPS. La pétition électronique a été autorisée par Brad Vis, député de Mission-Matsqui-Fraser Canyon, en Colombie-Britannique. L'ACMT s'attend à ce que la pétition soit certifiée et présentée à la Chambre des communes afin d'accroître la sensibilisation à cette demande permanente.

Calendrier de plaidoyer de l'ACMT 2023-2024 (calendrier des activités)

Le groupe de travail de l'ACMT sur l'exemption de la TVH/TPS se réunit chaque mois pour planifier et évaluer ses activités de plaidoyer et comprend des représentants de tout le pays : Gordon MacDonald (RMTBC), Lori Green (MTAS), Wendy Thienes (ACMT), Tricia Weidenbacher (MTAM), Michael Feraday (RMTAO), Hannah Watkins (NLMTA), Greg MacDonald (MTANS) et Coralie Hopkins (ANBMT).

Avril 2023 : L'ACMT a effectué un sondage auprès de ses membres ; 98 % des 6500 répondants de dix associations provinciales se sont prononcés en faveur de l'exemption de TVH/TPS pour les services de massothérapie.

Juillet 2023 : Des lettres ont été envoyées aux députés pour leur expliquer la raison d'être et les étapes spécifiques requises pour l'exemption ; des réunions de suivi en personne ont été organisées dans diverses circonscriptions à travers le pays.

Août 2023 : Une soumission de consultation pré-budgétaire a été transmise au Ministère des Finances pour examen.

Décembre 2023 : La pétition électronique est lancée à la Chambre des communes.

Février 2024 : Une proposition budgétaire a été transmise au Ministère des Finances pour demander officiellement l'exemption de TVH/TPS sur les services de massothérapie.

Avril 2024 : La pétition électronique a été clôturée le 11 avril avec 18 382 signatures.